

Direction des renseignements, de l'accès à l'information
et des plaintes sur la qualité des services

Québec, le 13 août 2019

Objet : Demande d'accès n° 2019-07-058– Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 25 juillet dernier, concernant l'inventaire des lieux d'élimination des résidus industriels à l'échelle de la province.

Les renseignements permettant de répondre à votre demande sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/dangereux/titulaire-permis/index.asp>

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Marie-Eve Gravel-Nadon, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel marie-eve.gravel-nadon@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (1)